**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 64 (1976)

Heft: 6

Artikel: Prisons d'aujourd'hui

Autor: Lardy, Elisabeth

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-274552

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

# Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 27.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Prisons d'aujourd'hui Nous sommes les enfants de notre enfance et beaucoup en sont les phelins San-Antonio



Photo Edelstein

Dans le domaine de la délinquance, nous nous trouvons dans une situa-tion de rupture presque complète en-tre l'opinion publique et ceux qui ont à faire, professionnellement avec ce

Ce divorce entre l'opinion publique Ce divorce entre l'opinion publique et les spécialistes, si profond en ma-tière de délinquance, peut se com-parer à la grande incompréhension qui régnait, il y a quelques années encore, dans le domaine de la psychiatrie et du traitement des malades mentaux.

Après quelques semaines d'enquête auprès du directeur la prison de St-Antoine à Genève, de M. Hemmeler, aumônier d'une prison bernoise, d'assistants sociaux, je me retrouve avec des conclusions fondamentalement différentes de celles de mon départ

différentes de celles de mon départ.
Plaçons le problème dans son con-texte général. Quels sont en 1976 les fruits d'une société technicisée à l'extrême, une civilisation d'expan-sion et de bien-être?

Une civilisation de convoitise a peu à peu émergé, grâce au bien-être éco-nomique. Elle a placé l'homme mo-derne paradoxalement sur l'orbite de l'insécurité. Cette société qui se voulait sécurisante, en fait nous place devant des menaces nouvelles. C'est à se demander, si nous ne vivons pas une société qui a perdu son âme.

## Pourquoi la délinquance ?

Pourquoi la délinquance a-t-elle pris un tel essor depuis quelques an-nées? Le développement de la délinquance suit une courbe géométri-que. Aux Etats-Unis, d'après les sta-tistiques, elle augmenterait onze fois plus vite que la population. A Genève, le taux de croissance est de neut fois celui de la population. Cette détois ceiui de la population. Cette de-linquance est plus étendue dans les pays industrialisés que dans les pays peu développés. Elle est presque fonction du revenu par tête d'habi-tant. Elle est plus forte en ville qu'à la campagne; elle touche davantage les quartiers pauvres que les quar-tiers résidential, les minestés dés tiers résidentiels, les minorités déshéritées que les majorités confortables. En fait, 80 % des délinquants sont recrutés parmi les couches les plus défavorisées de la population.

N'est-il pas paradoxal d'affirmer que la progression de la délinquance que la progression de la delinquance est le fait des pays riches, alors que d'autre part on affirme qu'à concurrence de 80 % elle concerne les couches pauvres de la population? Le bien-être éveille des besoins, provoque des sensations accrues et amène

que des sensations accrues et amêne les plus défavorisés, au sein d'une économie prospère, à les assouvir. Une autre cause de la délinquance trouve également ses racines dans le bien-être social et économique: c'est la dislocation des structures familiales, ou du moins la réduction miliales, ou du moins la réduction à la famille cellulaire. Par la mobilité accrue de la population, des changements dans les structures professionnelles, la famille a été graduellement réduite et dévalorisée dans ce qu'elle représente de solidarité et d'entraide. rité et d'entraide.

L'amélioration de la rémunération, notamment des jeunes, leur a donné une autonomie par rapport à l'appui financier des parents, ce qui constitue toujours davantage un élément de dissociation précoce des liens fami-

## Frustrés d'affection

Conséquence de ces éléments nous arrivons à ce qui me paraît la cause immédiate, la plus profonde, la plus brûlante de la délinguance : le grand déficit affectif dont souffre si typi-quement notre société. Selon les sta-tistiques, 70%/o des cas de délinquance sont commis par des frustrés d'affec-

Tous ceux que j'ai interrogés, mé-decin, aumônier, administrateur de

prison, ont relevé que ce problème du manque d'affection est le point essentiel chez le délinquant. L'éduca-tion des parents consiste en premier lieu en une école des affections, où l'on apprend l'importance des sentiet leur réciprocité, d'abord ments et leur reciprocite, d'abord dans la famille, puis à l'égard du monde extérieur. Que le foyer soit brisé ou simplement troublé, et la leçon n'est pas apprise au moment crucial: l'adolescent devient un débile affectif, c'est-à-dire un délinquant en puissance.

uant en puissance. Cela signifie que le chemin de la uérison ne passe pas seulement par rétablissement de l'équilibre affectif mais aussi par celui de la restau-ration de la dignité bafouée. Est-ce que la prison, telle qu'elle est con-çue aujourd'hui, est de nature à ré-tablir le respect du détenu pour lui-

#### Définitions du délit

 Le délit, disent les uns, est un choix délibéré de l'homme libre en faveur du mal.

2. D'autres, moins dogmatiques, es-

2. D'autres, mons dogmatiques, estiment que le délit est une sorte de trébuchement sur la voie normale. Le délit est la chute du faible.

3) Une troisième école, déclare que la délinquance est une fatalité sociale, innée à l'homme et inhérente.

à la société; une sorte de destin auquel on ne saurait échapper.

4) Mais, de nos jours, on tend de plus en plus à reconnaître que la délinquance est une sorte de maladie de l'âme ; la maladie des frustrés comme nous le mentionnons plus haut, et que ce mal appelle traite-ment et guérison.

Nous aurons donc quatre différen-

tes conceptions de la peine. Si le délit est un choix délibéré, certains disent que le coupable doit expier. L'expiation, payement de la dette, n'est rien d'autre que la ven-geance, éminemment primitive. Elle trouve ses racines dans les zones les plus obscures de l'être humain où elle côtoie le sadisme et la haine.

Et pourtant, l'opinion publique de os jours, dans un pays aussi évolué ue le nôtre, se réfère souvent dans es positions à l'égard de la criminalité et des notions expiatrices. Pire encore, notre code pénal, et la plupart des codes européens, contiennent explicitement ou implicitement des références à cette conception. Deuxième notion : le délit comme

la chute du faible.

Selon une opinion largement ré-pandue, la peine dissuasive, c'est-à-dire sévère, douloureuse doit retenir le faible qui chancelle devant la ten-tition du mel

Que penser de cet effet dissuasif de la peine? Sur ce point, les experts étaient du même avis : l'effet dissuaétaient du même avis : l'effet dissua-sif du châtiment est marginal. S'agis-sant de la peine de mort, les statis-tiques prouvent que son abolition n'a rien changé et que le taux de la ré-cidive tend à indiquer qu'il n'en va

pas autrement de l'emprisonnement. Troisième notion : le délit comme une fatalité sociale, une circonstance inévitable avec, comme conséquence, que la peine doit avoir surtout pour but de mettre la société innocente à l'abri de la menace.

Faori de la menace. En mettant en vedette cette notion de la protection sociale, on se fonde en fait sur l'élément de la peur. Puis-qu'il s'agit de mettre derrière des barreaux celui qui enfreint nos lois, nous confessons notre crainte d'en être victime. Cette crainte est cenetre victime. Cette crainte est cen-trale dans nos réflexions à tous. L'augmentation de la délinquance donne raison, semble-t-il, à ceux qui veulent mieux se protéger. Mais il ne faut pas perdre de vue que l'emprisonnement est toujours limité dans le temps et que tout criminel der-rière ses barreaux est destiné à er

sortir tôt ou tard. La prison est un dépôt provisoire

Dès Jors, le vrai danger est que le criminel sortant de prison soit devenu encore plus perverti, plus révolté qu'à son entrée, prêt à prendre sa revanche, et sachant comment le faire. Un délinguant d'occasion devenu criminel professionnel.

Dans ce contexte, le système péni-tentiaire est-il la meilleure protec-tion de la société ?

Il y a certains cas effectivement Il y a certains cas effectivement dangereux, pour lesquels il n'y a pas d'autre remède que la mise derrière les barreaux, mais ceux-là représentent un petit nombre. Ils sont marginaux par rapport à tous ceux de la companie de la co qui resurgiront pour faire plus de mal et dont la perversion aurait pu être évitée

Quatrième thèse enfin: le délit d'un malade de l'âme, c'est un déficient affectif qu'il faut soigner, ramener sur la bonne voie et, enfin, guérir.

Ceux que j'ai interrogé ont consi-déré l'emprisonnement, essentielle-ment dans cette perspective, en se préoccupant des questions suivantes: Est-ce que le fait de mettre quel-qu'un derrière des barreaux est de

nature à le guérir de son mal ?

On en arrive à constater la faillite de notre système de répression, fail-lite due à une contradiction fonda-

## Châtier ou protéger?

Le système est fondé à la fois sur Le système est tonde à la fois sur les notions de châtiment et de rédemption. Or, ces conceptions sont inconciliables. Pour châtier, il faut punir et faire souffrir. Pour protéger la société, il faut enfermer. En ger la societé, il faut enterner. En revanche, pour vraiment guérir, il faut rétablir les équilibres affectifs, rendre à l'homme déchu sa dignité, son respect de lui-même, son espoir. Pour preuve de la carence de notre système, il suffit de laisser parler les froides statistiques. La récidive

suit chaque année une courbe ascendante.

En France, de grandes réformes sont en chantier et Lecanuet s'y at-telle avec ardeur. Qu'envisage-t-on? — Mettre moins de gens en prison.

- Recourir davantage à des peines
- courtes.

  Substituer à l'emprisonnement diverses mesures par amendes, par confiscations d'objets, tels
- par confuscations d'objets, tels que motos, voitures. Prévenir la délinquance par une aide éducative et sociale aux jeu-nes en danger de banditisme. Donner un enseignement de qua-
- lité aux prisonniers. Moderniser les établissements
- nénitentiaires.
- Rémunérer correctement le tra-

## Exemple suédois

Voyons ce qui se passe en Suède, pays pilote dans ce domaine.

- ys pilote dans ce domaine.

  La politique officielle jusqu'à récemment a été de multiplier les
  efforts pour améliorer la condition pénitentiaire.

  La Suède s'est mise à l'avant-
- garde depuis une dizaine d'angarde depuis une dizame d'ain-nées déjà par tous ses efforts pour humaniser la politique pé-nale et par les soins durant l'em-prisonnement pour afaciliter la réadaptation du détenu lors de sa mise en liberté.
- Les établissements sont clairs, Les etablissements sont ciairs, accueillants; les gardiens ne portent pas d'uniforme, la lecture est libre, la correspondance sans censure, l'isolement restreint et le travail s'effectue en groupe. Les peines sont courtes, en moyenne 4 mois. Le maximum de peine pour un meutre est de
- de peine pour un meurtre est de huit ans, alors qu'en Suisse elle est de vingt ans.

Plus de la moitié des peines disd'amendes, soins éducatifs et soins psychiatriques.

La politique officielle aujourd'hui

est d'isoler un petit nombre de délinquants graves dans des éta-blissements fermés, tout en accordant plus de liberté à la ma-

#### Résultats: pas probants

Cependant, on constate aujourd'hui que les résultats de ces efforts pour humaniser les prisons ne sont pas probants. Ni la délinquance, ni la récidive n'ont diminué et l'optimisme qui régnait il y a quelques années concernant la valeur du traitement en prison pour renforcer le psychisme du délinquant a disparu.

Que propose-t-on de nouveau?

A présent, la tendance est de con-tester la valeur de la peine privative de liberté, en tant que telle et l'ac-cent est mis sur la gamme des au-tres mesures, notamment le traite-ment en liberté ou en semi-liberté qui semble porter de bien meilleurs

Une loi récente se réfère surtout

Une loi récente se réfère surtout à « la clientèle normale », c'est-à-dire au délinquant moyen, et à celui condamné à, de gouries peines.

Les nombreux petits établissements locatix accueillent toute cette catégorie de délinquants ainsi que les cas graves qui ont déjà purgé les deuxtiers de leur peine en prison fermée. Chaque établissement ne comporte que 20 à 40 places. Le condamné est

que 20 à 40 places. Le condamné est confié à l'institution locale qui se trouve la plus proche de son domicile, pour faciliter le contact entre le con-damné et sa famille, ainsi qu'avec le marché du travail.

Pendant la première partie de son Pendant la premiere partie de son séjour, le détenu jouit de moins de liberté que plus tard. Le système vise à préparer la remise en liberté. Le détenu est obligé de travailler ou de participer à la formation professionnelle qu'on lui offre.

Plus tard, il travaillera à l'extérieur à plein temps, ce qui facilitera sa ré-intégration

A ceux qui prouvent qu'ils le sup-portent, des permissions fréquentes seront accordées. On juge très important que le dé-

tenu puisse maintenir des relations avec ses proches et qu'il apprenne à vivre sa liberté avec un sens de responsabilité.

La conclusion à tirer de ce tour d'horizon est qu'aucune solution sa-tisfaisante n'a été trouvée. Toutefois, certaines idées directrices se dégagent :

- Les peines d'emprisonnement de vraient être raccourcies et, si possible, remplacées par des me-sures de contraintes non-privatives de liberté: amendes, con-fiscations, résidence forcée, obli-gation de suivre un traitement, formation.
- Si une peine privative de liberté est jugée nécessaire, il faudrait recourir dans la plus grande me-sure possible à des peines allant de la semi-liberté à la détention
- par journée séparée. Le casier judiciaire qui jusqu'à présent a compromi les chances de réintégration du détenu, de vrait être limité dans l'usage qu en est fait. Il faudrait majorer le budget des
- autorités pénales, pour pouvoir augmenter le nombre des psychiatres, des aides sociales.
- Il est essentiel de supprimer « les villes pénitentiaires » et les rem-placer par des structures petites et décentralisées.

## Changeons notre attitude

Il faudra que le public change son attitude et considère les pénitenciers non comme des prisons, mais comme des maisons de convalescence.

le délinquant comme un malade. Enfin, il s'agit d'attaquer le mal à sa racine, mettre sur pied tout un système permettant à la société d'intervenir avant la chute, chaque fois que les conditions de la délinguance sont réunies (manque d'encadrement disruption de la famille).

Elisabeth Lardy.

